

Paris, 28 janvier 2021

IFNA/CO SIGA/FSIA  
Bahnhofstrasse 7b  
6210 Sursee  
Switzerland  
[p.rod@ifna.site](mailto:p.rod@ifna.site)

**M. Olivier Véran**  
**Ministre des Solidarités et de**  
**la Santé**  
**14 avenue Duquesne**  
**75350 Paris SP 07**

Monsieur le Ministre,

Fondée en 1989, la Fédération Internationale des Infirmières Anesthésistes (IFNA) forte de ses 43 pays membres, est la voix internationale reconnue des infirmières anesthésistes pour de nombreuses organisations internationales de soins et de politique de santé, comme l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Conseil International Infirmier (CII), l'Alliance G4 for Surgical, Obstetric, trauma & anesthesia care, la World Federation of Societies Of Anesthesiologists (WFSA), l'European Society of Anesthesiology (ESA) et l'European Specialist Nurses Organisation (ESNO).

Les infirmières anesthésistes fournissent depuis longtemps des services d'anesthésie sûrs et de qualité dans le monde entier, permettant un accès accru aux soins chirurgicaux, avec un impact positif sur la santé universelle. Dans de nombreux pays, l'infirmière anesthésiste a été le premier prestataire spécialisé d'anesthésie, faisant figure de pionnier dans ce domaine de soins. Les infirmiers anesthésistes sont reconnus comme l'une des quatre spécialités infirmières de pratique avancée. De fait, l'IFNA a travaillé l'année dernière avec le CII pour définir le rôle et le champ de pratique de l'infirmière anesthésiste. Ce travail a abouti à un document intitulé : "Guidelines on Advanced Practice Nursing" : Infirmières anesthésistes. Ce document est actuellement en finalisation pour son édition et sa publication est prévue pour mars 2021. Ces lignes directrices serviront à faciliter une compréhension partagée de ce que sont la formation et la pratique des infirmiers anesthésistes, en aidant à identifier les meilleures pratiques comme moyen de développer davantage le rôle des infirmiers anesthésistes pour répondre aux besoins de santé de notre population.

Nous reconnaissons que l'identification, la reconnaissance et le niveau des responsabilités du rôle d'infirmière anesthésiste varient selon les pays en fonction de la réglementation nationale, régionale et locale. Il a été prouvé que la formation de l'infirmière anesthésiste se situe à un niveau avancé de compétences en soins infirmiers, avec des connaissances de base expertes en anesthésie, une pensée critique et des capacités de prise de décision complexes ainsi que des compétences cliniques avancées. De nombreuses publications de l'OMS et de la Lancet Commission détaillent la pénurie de main-d'œuvre en anesthésie et concluent que les besoins en anesthésie ne peuvent être satisfaits en reposant uniquement sur les médecins anesthésistes.

La formation et les compétences des infirmières anesthésistes françaises sont reconnues comme étant de qualité par leurs pairs et ont été citées en exemple au niveau européen. La formation au niveau master répond à la logique de l'Union Européenne pour le développement des professions intermédiaires de santé nécessaires pour répondre aux besoins de notre population.

Au niveau mondial, la reconnaissance et l'utilisation croissantes des infirmières de pratique avancée ont démontré l'efficacité et l'accès amélioré aux soins. À l'instar d'autres pays développés, la France reconnaît désormais le rôle et les avantages du recours aux infirmières de pratique avancée. Les infirmiers anesthésistes ont déjà démontré qu'ils ont leur place de droit comme infirmiers de pratique avancée et devraient être reconnus comme tels, ayant procuré des soins d'anesthésie en France depuis plus de 70 ans, prouvant ainsi leurs contributions continues dans le passé, le présent et pour l'avenir.

Nous espérons que tout sera fait pour que les infirmiers anesthésistes en France soient reconnus au niveau approprié d'infirmiers de pratique avancée. Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions, et pour discuter avec vous et votre cabinet de la spécialité en pratique avancée d'infirmier(e) anesthésiste. Nous veillerons à ce que vous receviez une copie des lignes directrices du CII pour les soins infirmiers de pratique avancée : l'infirmière anesthésiste une fois qu'elles seront imprimées.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, l'expression de notre très haute considération.



Jackie S. Rowles, MBA, CRNA, ANP-BC, FAAN

President



Pascal Rod

Executive Director